



La Directrice Générale
DECISION N° 01/CR/AASLM/2026

Nador, le ... 3.0. JUIN. 2026 ...

DECISION RELATIVE AU CONCOURS DE RECRUTEMENT ANNEE 2026
LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE POUR L'AMENAGEMENT
DU SITE DE LA LAGUNE DE MARCHICA


- Vu** Le Dahir N° 01-10-144 du 03 Chaaban 1431 (16 juillet 2010) portant promulgation de la loi n° 25-10 relative à l'Aménagement et à la mise en valeur du Site de la Lagune de Marchica ;
- Vu** Le Décret n° 2-10-250 du 29 chaabane 1431 (11 août 2010) pris pour l'application de la loi n° 25-10 relative à l'aménagement et à la mise en valeur du site de la lagune de Marchica ;
- Vu** La Circulaire de M. Le Chef du Gouvernement N° 24-2012 du 28 Rajab 1433 (19 juin 2012) relative aux procédures de recrutement dans les Etablissements publics ;
- Vu** Le Statut régissant le personnel de l'Agence pour l'Aménagement du Site de la Lagune de Marchica, et notamment les dispositions relatives au recrutement ;
- Vu** Les Nécessités de service ;
- Vu** La loi cadre au titre de l'année 2026 ;
- Vu** Les pouvoirs de Mme la Directrice Générale.

DECIDE

Article I :

L'Agence pour l'Aménagement du Site de la Lagune de Marchica (AASLM), établissement public en charge de la planification, de l'aménagement, du développement urbain et de la valorisation durable du Site de la Lagune de Marchica, organise un concours de recrutement après présélection sur dossier, en vue de pourvoir **les postes suivants**, dans le cadre du renforcement de ses compétences et afin de répondre à ses besoins en ressources clés :

- 1. Architecte**
- 2. Sénior Office Manager**
- 3. Cadre Chargé de la Gestion des Ressources Humaines**
- 4. Ingénieur Environnement**
- 5. Technicien Aménagement**
- 6. Technicien Urbanisme**
- 7. Technicien contrôle des constructions**
- 8. Technicien Logistique**

Les fiches de poste sont annexées à la présente décision, seuls les diplômes étatiques, en formation initiale, et ceux disposant d'attestation d'équivalence délivrée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation ou du bulletin officiel reconnaissant l'équivalence de leur école sont éligibles. 

Article II :

Le dossier de candidature est constitué obligatoirement des pièces suivantes :

- ✓ Lettre de motivation adressée à Mme la Directrice Générale de l'Agence pour l'Aménagement du Site de la Lagune de Marchica, portant le nom et le prénom du candidat, son adresse, son adresse électronique, son numéro de téléphone, la spécialité, et la signature du candidat ;
- ✓ Un curriculum vitae (CV) bien détaillé ;
- ✓ Une copie légalisée de la CIN ;
- ✓ Une copie légalisée du diplôme requis ;
- ✓ Le cas échéant, une copie légalisée de l'original de l'attestation d'équivalence ou du BO ;
- ✓ Le cas échéant, tout document justifiant l'expérience demandée, (les stages au cours de formation académique ne seront pas pris en considération).

Article III :

Une fois scanné en format PDF, le dossier de candidature doit être **envoyé seulement et obligatoirement** par voie électronique :

- Adresse électronique : ifcar.aaslm@gmail.com (en mettant dans l'objet du mail l'intitulé de l'offre)
- Date limite :**2.0. JUIL. 2026**... à 15h (date incluse)

Tout dossier incomplet ou hors délai, sera immédiatement écarté et ne fera pas l'objet de suite.

Article IV :

Les candidats répondant aux critères requis pour participer au concours seront convoqués pour passer les épreuves écrites. Les convocations seront effectuées par E-mail et par Téléphone.

Article V :

Le lieu exact et la date précise seront communiqués ultérieurement aux candidats retenus pour les épreuves écrites.

Article VI :

La liste des candidats arrêtés à passer les épreuves écrites, la liste des candidats admis à passer les épreuves orales, la liste des candidats admis définitivement et la liste d'attente seront affichés dans les locaux de l'Agence pour l'Aménagement du Site de la Lagune de Marchica et publiés sur :

- le site de l'Agence : www.agencemarchica.gov.ma ;
- le site de l'emploi public : www.emploi-public.ma ;

